

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/05/51

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 31 mai 2018 - Délibération n° 2018/05/51**

Objet : RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2018/04/33 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 24 AVRIL 2018 RELATIVE A L'ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA GESTION DES DECHETS MENAGERS EN CREUSE, SUITE A MODIFICATION DES STATUTS

L'an deux mille dix-huit, le 31 mai, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 24 mai 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – CHAPUT – LALANDE – GIRON – DESLOGES – SIMONET – MAZIERE – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – CHAUSSADE – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – GAUDY – MOULINIER – DOUMY et Mmes LAURENT – JOUANNETAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – POITOU – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. SIMON-CHAUTEMPS – ESCOUBEYROU – MALPELET – JOUHAUD – RIGAUD – ROYERE – RABETEAU – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – LABORDE – PEYROUX et MMES SPRINGER – PIPIER – CAPS – LAGRAVE – SUCHAUD – COLON – BATTUT – NOUAÏLLE et CHABRAT.

Pouvoirs :

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme PATAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à M. DUGAY.
3. M. RIGAUD donne pouvoir à M. CHAUSSADE.
4. Mme PIPIER donne pouvoir à M. CHAPUT.
5. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.
6. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
7. Mme SUCHAUD donne pouvoir à M. GAUDY.
8. Mme NOUAÏLLE donne pouvoir à M. MOULINIER.
9. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme DUMEYNIÉ.

Suppléances : Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
		Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
64	37				
Pour	Contre				
46	-	-	-	-	-

M. Le Président rappelle que suite à l'évolution des statuts du SME, les Communautés de communes ont été appelées à élire leurs délégués.

La délibération du Conseil communautaire du 24 avril 2018 comportait l'élection de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants :

Titulaires	Suppléants
AUBERT Patrick	GRENOUILLET Jean-Yves
LAINÉ Joël	GUILLAUMOT Hervé
LAGRANGE Serge	BATTUT Michèle

Les statuts du SME prévoient l'adhésion de la Communauté de communes pour les 28 Communes de l'ex SIVOM de Bourgneuf-Royère (9 099 habitants), et non pour l'intégralité des 44 Communes habitants membres (14 0919 habitants). En effet, le SICTOM et EVOLIS 23 adhèrent pour le reste du territoire par délégation de la compétence intercommunale.

Il y a ainsi lieu de considérer la strate de population 2500 à 9999 habitants donnant droit à 2 délégués et non pas la strate 10 000 -14 999 habitants donnant droit à 3 délégués.

En conséquence, et après vérification avec les services préfectoraux, la délibération n°2017/01/012 du 23 mars 2017 reste applicable, avec les deux délégués titulaires et deux suppléants élus, à savoir :

Titulaires actuels	Suppléants actuels
AUBERT Patrick	GRENOUILLET Jean-Yves
LAINÉ Joël	GUILLAUMOT Hervé

Au vu de ces éléments, M. Le Président propose au Conseil communautaire de retirer la délibération n°2018/04/33 adoptée le 24 avril 2018.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil :

- Décide de retirer ladite délibération, conformément aux dispositions énoncées par M. Le Président.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

